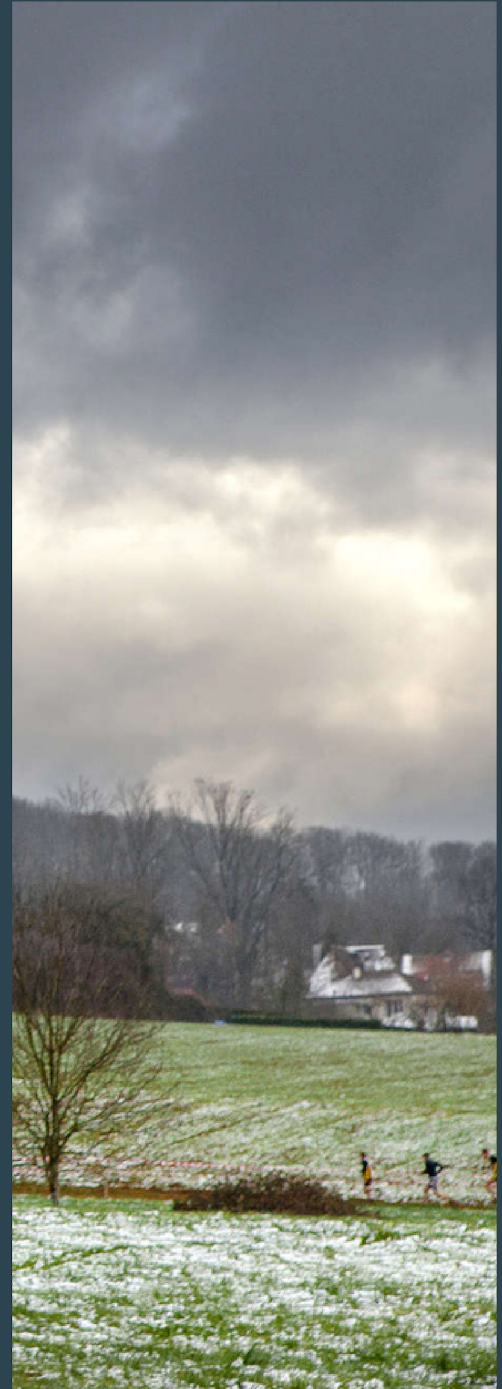


Janvier 2023



LES ÉCHOS DE LA CRÈTE

Le bulletin municipal
de Dannemarie sur Crète

NUMÉRO 6

Dans ce numéro :

3 Edito de M. le maire

5 Les échos du conseil

7 État civil

8 Vie communale


12 Développement durable

14 Citoyenneté

15 Bien vivre ensemble

17 Vie pratique

19 Culture et loisirs



L'équipe municipale, élus et salariés,
vous présente ses meilleurs voeux
pour l'année 2023 !

Chers voisins, chers amis,

En cette nouvelle année, la tradition veut que nous présentions à notre famille, nos amis et nos proches tous nos vœux de bonheur. A l'occasion de la parution de ce nouveau numéro des « Echos de la Crète », l'équipe municipale, les membres du CCAS et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Cette année 2023 ne devrait cependant pas être une année ordinaire. La guerre fait toujours rage aux portes de l'Europe, l'inflation pèse fortement sur le budget des particuliers et des entreprises, la Covid est toujours présente et le secteur hospitalier est sous tension.

De plus, à l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous nous préparons à un éventuel délestage des lignes électriques sur notre commune. Allons-nous subir des coupures de courant de 2h durant le mois de janvier ?

Malgré cela notre équipe est prête à relever ces défis et, j'en suis certain, ensemble nous serons capables d'aller de l'avant et de passer ces moments difficiles. Pour autant, il ne faudra pas oublier en chemin les personnes les plus fragiles, nous devons faire preuve de solidarité et d'entraide.

Un engagement pour l'environnement

La crise environnementale que nous vivons nous demande une vigilance de chaque instant. Les températures anormalement douces des dernières semaines étaient bonnes pour le moral et les rassemblements entre amis ou en famille, mais nous savons qu'elles ne le sont pas pour la faune, la flore et la biodiversité.

Pour preuve, le journal le Monde titrait « 2022 sera de loin l'année la plus chaude jamais mesurée ». Dans les lignes du quotidien, le météorologue François Gourand attribue, d'après son analyse, « ce triste record au changement climatique puisque le record précédent est très régulièrement battu une année sur deux ». Aujourd'hui encore, des régions souffrent de la sécheresse, notamment le sud-est et le Roussillon. Les pluies d'automne et d'hiver ont



fait beaucoup de bien à notre territoire mais globalement le déficit pluviométrique reste important.

Alors la citation d'André Gide, « Choisir c'est renoncer », est plus que jamais d'actualité.

Oui, si nous voulons continuer à vivre dans des conditions acceptables, il va falloir faire notre « re-évolution ». C'est le défi qui est le nôtre.

L'urgence climatique nous l'impose mais le cadre est contraint. Les dépenses liées aux charges d'électricité et de gaz dans les bâtiments communaux ont fortement augmenté. Les dotations de l'Etat vont à nouveau baisser. Les compétences communales ont changé et nous ne pouvons plus agir directement sur l'urbanisme et le logement, ni sur les mobilités.

Des projets d'investissements réfléchis

Depuis maintenant plus de 2 ans, ce travail a été engagé par mon équipe municipale.

Par exemple en 2022, nous avons fait l'acquisition d'un petit utilitaire électrique pour les agents communaux, en remplacement d'un véhicule thermique âgé de plus de vingt ans.

Nous avons repensé les routes pour sécuriser les déplacements et baisser les émissions de CO2 en contraignant la vitesse des automobiles. Nous avons également développé des places de parkings perméables.

L'eau, ressource indispensable, a été de toutes nos attentions. Nous avons ainsi pu mettre en place un plan d'arrosage et d'utilisation pour la sauvegarde de notre plateau sportif qui a ainsi pu résister à la sécheresse.

À la suite d'études énergétiques et d'impact, nous avons engagé la rénovation de la maison médicale plutôt qu'une déconstruction moins vertueuse. La première phase, la réhabilitation d'une seule cellule, nous permet d'accueillir aujourd'hui deux nouveaux médecins. Nous pourrons ensuite lancer la deuxième phase de travaux pour la rénovation complète du bâtiment

Comme nous l'avons annoncé dans le bulletin précédent, les premières études techniques et énergétiques pour la rénovation de l'école sont terminées.

Quant à l'ancien site Bricostoc, un symbole de notre détermination, le long travail de préparation arrive à son terme et le site va vivre sa mue courant 2023 : désimperméabilisation des sols et renaturation de certains espaces, revente et réemploi des matériaux présents, concertation avec les habitants et les acteurs économiques de notre commune pour la construction du projet de réhabilitation de la friche ...

Vous l'avez également constaté, nous avons conduit de multiples actions pour favoriser l'expression citoyenne : réunion de concertation pour la réhabilitation de la rue des Fins, consultation de proximité pour la rue des Esserteux, journées citoyennes, diagnostic en marchant, pour ne parler que des principales, ...

Je considère en effet, comme les membres de mon équipe, que les élus ne savent pas tout et que nos concitoyens, par leur connaissance des lieux, par leur pratique du quotidien, par leur histoire vécue peuvent apporter une contribution très utile à l'élaboration des projets de leur commune. Cette méthode s'applique aussi en interne avec de nombreuses réunions de commission, de groupes de travail, de réunions d'équipes municipales, des formations pour tous les élus ...

Aujourd'hui et demain

Pour engager ce virage, il nous faudra renoncer à certaines dépenses d'investissement pour les orienter vers des investissements durables et vertueux.

Ainsi, cette année 2023 nous permettra :

- d'accélérer le travail pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux : réhabilitation complète de la maison médicale, rénovation et restructuration du groupe scolaire ...
- de développer les mobilité douces :
 - liaison cyclable avec Velesmes Essart,
 - cheminement mode doux (piéton, cycle ...) avec Chemaudin, Pouilly Français et donc Saint Vit.
 - pistes cyclables et zones partagées dans la commune.
- De poursuivre le projet de déconstruction de la friche « Bricostoc » et d'inventer ensemble le devenir du site.
- De fédérer les initiatives des habitants au service du bien commun.
- De continuer d'innover pour plus de participations citoyennes.
- D'ouvrir notre « café convi ».

Toutes ces actions devront se mettre au service d'un destin commun, écologiquement responsable, humain et solidaire.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2023.

« L'important n'est pas d'avoir beaucoup d'années dans sa vie, mais de mettre beaucoup de vie dans ses années. »

J. F Kennedy

Sébastien Perrin
Votre maire



Retour sur l'année municipale 2022 avec quelques extraits des comptes rendus des conseils municipaux. Les PV des délibérations sont consultables en mairie et sur le site de la commune www.dannemariesurcrete.fr

Extraits du conseil municipal du 11 janvier 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Estelle ECARNOT - Adeline ALVES-COUTINHO - Pascal BILON - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde REMY.

François RAUSCHER a donné pouvoir à Pascal BILON.

Absents : Laila AKIDI et Vincent LEGUYON

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Adhésion à la prestation de l'ADAT dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Acceptation des termes de convention assainissement (entre GBM et les communes).

Acceptation de la convention pour la régulation de la population féline sans propriétaire sur le territoire de la commune et organisation du ramassage et des premiers soins à donner aux animaux accidentés, sur la voie publique ou dans toute propriété, de maître inconnu ou défaillant (articles 6 à 12 ; 13 à 16).

Autorisation accordée au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

CLECT : Coût définitif des transferts de charges 2021 et évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2022 approuvés à la majorité.

Extraits du conseil municipal du 8 février 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Adeline ALVES-COUTINHO - Pascal BILON - Marie-Thérèse FIGUET - Mathilde REMY.

Benoit COELO a donné pouvoir à François RAUSCHER, Grégory PAUL a donné pouvoir à Adeline ALVES-COUTHINO.

Absente excusée : Estelle ECARNOT.

Absents : Laila AKIDI et Vincent LEGUYON.

Acceptation de la convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage de l'itinéraire du Grand Tour de Besançon à VTT.

Adoption des tarifs de location des salles communales (espace polyvalent et salle de convivialité).

Désignation du nouveau délégué à la commission de contrôle de la liste électorale : Marie-Thérèse FIGUET.

Approbation des modalités de dissolution du syndicat de la perception de Saint Vit et de la règle de répartition des charges et des produits fixés dans les statuts c'est-à-dire au prorata de la population des communes.

Extraits du conseil municipal du mardi 13 mars 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Pascal BILON - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde REMY.

Adeline ALVES-COUTINHO a donné pouvoir à François RAUSCHER.

Absente excusée : Estelle ECARNOT.

Absents : Laila AKIDI et Vincent LEGUYON.

Vote du compte de gestion 2021 - Vote du compte administratif 2021.

Approbation de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement à fin 2021 en report en recette de fonctionnement.

Validation du tarif de location du mobilier communal.

Validation du tableau corrigé des effectifs – annule et remplace la délibération 2021-40 de septembre 2021.

Acceptation de reversement par le SYDED d'une fraction de la TCFE à compter du 1er janvier 2023.

Extraits du conseil municipal du 5 avril 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Adeline ALVES-COUTINHO - Pascal BILON - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde REMY.

Martine LEOTARD a donné pouvoir à Mathilde REMY.

Absente excusée : Estelle ECARNOT.

Absents : Laila AKIDI - Vincent LEGUYON.

Approbation du rapport d'orientation budgétaire.

Extraits du conseil municipal du 12 avril 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Pascal BILON - Benoit COELO - Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL -

Adeline ALVES-COUTINHO a donné pouvoir à Grégory PAUL, Mathilde REMY a donné pouvoir à Martine LEOTARD.

Absents : Laila AKIDI et Vincent LEGUYON.

Vote des taux d'imposition : maintien pour 2022 du taux 2021 de taxe foncière sur les propriétés bâties à 36.99 % et reconduction en 2022 du taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 29.16 %.

Vote à l'unanimité du Budget Primitif (BP) 2022 - Neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipements - Attribution des subventions aux associations.

Vote des tarifs de la soirée Thématique « Autour de la bière » organisée par la bibliothèque.

Extraits du conseil municipal du 10 mai 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde REMY.

Martine LEOTARD a donné pouvoir à Mathilde REMY, Adeline ALVES-COUTINHO a donné pouvoir à Grégory PAUL.

Absents excusés : Pascal BILON et Estelle ECARNOT.

Absents : Laila AKIDI et Vincent LEGUYON.

Adoption du règlement intérieur de la commune et du CCAS de Dannemarie sur Crète - Approbation du rapport CLECT-bonus soutenabilité voirie - Vote des subventions aux associations « Souvenir Français » et « l'Arche de Ploum ».

Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent.

Extraits du conseil municipal du 14 juin 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Jean-Luc BARBIER - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde REMY.

Adeline ALVES-COUTINHO a donné pouvoir à François RAUSCHER, Delphine DOMBRET a donné pouvoir à Cyril LINDEPERG

Absent excusé : Pascal BILON

Absents : Laila AKIDI - Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON

Désignation des jurés d'assises pour l'année 2023.

Vote des tarifs de location des salles communales (espace polyvalent et salle de convivialité) aux professionnels (entreprises et assimilées) - Retrait du Groupement Public ARNla (Ex-Territoires Numériques).

Délégation au maire pour la réalisation d'emprunts et d'opérations de gestion financière.

Extraits du conseil municipal du 13 septembre 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Adeline ALVES-COUTINHO - Pascal BILON - Benoit COELO - Grégory PAUL - Mathilde REMY (épouse COURTOIS)

Marie-Thérèse FIGUET a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Absents : Laila AKIDI - Estelle ECARNOT et Vincent LEGUYON,

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire - Admissions en non-valeur - Dissolution syndicat de la perception et intégration des résultats - Budget communal (13200) Passage à la M57 au 1er janvier 2023.

Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours à GBM - Modalités de publicité des actes applicables à compter de juillet 2022 - Modification des tarifs des salles communales pour les partenaires.

Motion de soutien à la formation Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif-Secrétaire de mairie ».

Provisions pour CET - Compte Épargne Temps.

Extraits du conseil municipal du 11 octobre 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Adeline ALVES-COUTINHO - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Mathilde COURTOIS

Pascal BILON a donné procuration à François RAUSCHER, Camille RUAULT a donné procuration à Delphine DOMBRET

Absents : Estelle ECARNOT Vincent LEGUYON, Grégory PAUL.

Mise en place de l'amortissement des biens - Fixation des frais de fourrières pour véhicules - Création d'un poste de secrétaire de mairie - Suppression du poste d'adjoint d'animation - Création d'un poste d'adjoint administratif.

Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00 à compter du 30 octobre 2022.

Extraits du conseil municipal du 13 décembre 2022 :

Présents : Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Pascal BILON - Benoit COELO - Mathilde COURTOIS-

Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à François RAUSCHER, Camille RUAULT a donné procuration à Grégory PAUL

Absents : Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Marie-Thérèse FIGUET (excusée)

Don à l'association UKRaide.

Décision modificative budgétaire Chapitre 22/Chapitre 12.

Projet de création d'un espace sportif et de loisirs intergénérationnel et inclusif.

Signature de la convention globale territoriale CAF/GBM/Commune.

Vote d'une motion sur les finances locales.

Suppression du poste d'adjoint d'animation.

Adoption du rapport sur les prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.



Etat civil



KROUK Mehdi & AMIOTTE Amélie

04 juin 2022

OLFF Nathan & PETREMENT Elisabeth

11 juin 2022

BASTIAN Thomas & DOUCHE Sarah

25 juin 2022

NEDY Matthieu & GIRARD Emilie

23 juillet 2022

SIMON Thomas & VACHOT Céline

13 août 2022

COURTOIS Julien & Mathilde REMY

20 août 2022

FAGES Julien & BAULIEU Véronique

03 septembre 2022

GUILLEMIN Marc & BOSTVIRONNOIS Eve

15 octobre 2022

LES NAISSANCES

BERNARD Juliette

17 janvier 2022

AGUILAR CHAVET Naomi

21 janvier 2022

PEREIRA DA COSTA Violette

28 janvier 2022

PROCACCINO Luna

6 février 2022

BOUDCHICHA Maïssa

05 mai 2022

ELHEFNAWY Razan

09 mai 2022

DAVID-ULMANN Lou

09 mai 2022

THOMAS Charles

10 mai 2022

MERCET Noah

15 mai 2022

BARTHOD-MALAT Louna

02 juin 2022

FLUHR Gabriel

05 juillet 2022

THEVENIN Flora

21 juillet 2022

MAURIN Jade

12 août 2022

GRAND-PERRIN Mathis

17 août 2022

JANNIN Timaël

15 août 2022



LES DÉCÈS

GROS Josiane, épouse RAMEY

03 mars 2022

BERTHOD Gilles,

04 mars 2022

PERRET Yvette, épouse GALLIOT

10 septembre 2022

MARTIN Christine, épouse BARBEAUX

25 octobre 2022

RATTE André,

26 novembre 2022

CORNOT Jeanne, épouse MERCIER

05 décembre 2022



Au revoir Yvette

En pensant à Yvette, nous avons tous en mémoire un moment passé avec elle. Un moment complice pour celles et ceux qui ont eu la chance de la connaître très tôt, que ce soit à l'organisation de lotos et de repas dansants, ou encore investie pour la préparation de l'église, l'entretien des objets liturgiques, voire la distribution du bulletin paroissial. Et pour les plus jeunes, un signe de la main lorsque nous passions devant la maison familiale. Un sourire à chaque fois, quelques mots échangés qui nous rendaient la journée plus lumineuse.

Yvette était gaie, radieuse, souriante, très élégante, accueillante et serviable, avec une immense joie de vivre et beaucoup d'humour.

Alors, c'est très sincèrement que nous vous disons « Au revoir et merci, Yvette ».

Pour tous les moments partagés, pour votre dévouement et votre engagement sans faille au service des autres, pour tous les jolis souvenirs que vous laissez.

A Lucien, à Gérard et Marie-Jeanne, à Céline et Manu et à Antoine, toute l'équipe municipale renouvelle ses sincères condoléances.

Hommage à Christine Barbeaux, engagée pour la commune

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris fin octobre le décès de Madame Christine Barbeaux.

Christine a œuvré pendant 10 ans au sein de l'école de la commune de Dannemarie. S'occupant de la cantine, elle s'est illustrée par son investissement inconditionnel, aussi bien au travail qu'auprès de sa famille. Nous lui sommes reconnaissants pour tout le temps et l'énergie qu'elle a consacrés au bon fonctionnement de notre commune, tout en étant humble, souriante et chaleureuse.

A Eric, son époux, à Pauline sa fille, à ses proches et amis, toute l'équipe municipale renouvelle ses sincères condoléances.



Du renouveau pour la maison médicale

Située au 6, impasse des Fins, à l'entrée du village et à deux pas du lycée agricole, **la maison médicale accueille depuis le 2 janvier 2023 un espace partagé par deux nouveaux médecins**, installés récemment sur la commune : les docteurs Eve Bostvironnois et Ludivine Henry.

Situé au rez-de-chaussée, ce nouvel espace est une première étape du projet de l'équipe municipale qui souhaite proposer très rapidement un bâtiment entièrement rénové et réhabilité, avec deux cabinets médicaux au rez-de-chaussée et des logements à l'étage (qui pourraient accueillir, par exemple, des étudiants du lycée agricole voisin).

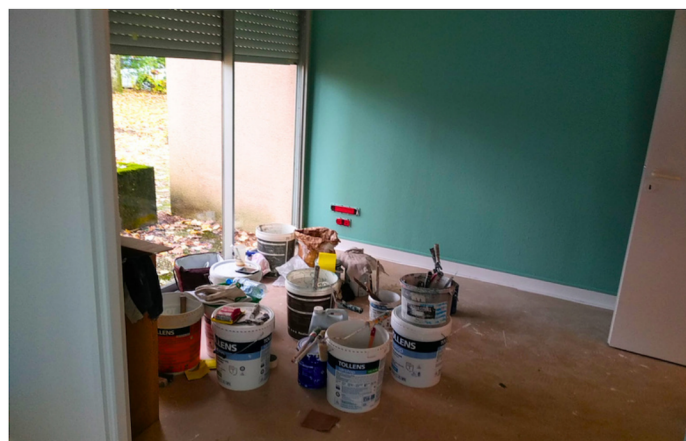


La deuxième étape du projet consistera en l'isolation extérieures des murs et des combles, le remplacement des fenêtres et une amélioration de la ventilation. Le mode de chauffage du bâtiment sera également étudié, en s'appuyant notamment sur le rapport de l'audit réalisé à l'été. A l'issue de cette deuxième étape, les travaux de réalisation du second cabinet médical et des logements du premier étage pourront débuter.



La réhabilitation a été effectuée en un temps record grâce à Sébastien et Thomas, les employés techniques communaux, qui ont réalisé les travaux de plomberie, de menuiserie et les aménagements extérieurs. Deux entreprises locales ont également été sollicitées : MEID (Albin Mercet) pour l'électricité et Entreprise Clerc pour la peinture et les sols.

Pour prendre rendez-vous avec l'une ou l'autre des médecins, vous pouvez appeler le 09 81 54 15 78 ou directement sur le site : **www.cabinetmedical-dannemariesurcrete.fr**



Un nouvel arrêt de bus abrité



Les utilisateurs des services Ginko du haut du village vont désormais pouvoir attendre le bus à l'abri. A la demande de la commune, les services de GBM ont en effet réalisé les travaux permettant le remplacement du « poteau d'arrêt » situé rue des Esserteux par un véritable abri de bus. A l'heure du bouclage de ce numéro, le support en béton désactivé était terminé et la pose du nouvel abri était imminente.

Ce nouvel équipement complète une offre déjà riche sur la commune puisqu'il vient s'ajouter aux deux abris Ginko situés rue des Chanets et rue de Damprichard, sans oublier l'abri situé rue des Vieilles Perrières.

2ème journée citoyenne !

Merci aux habitants qui se sont mobilisés le **21 mai 2022** pour la 2e édition de la journée citoyenne et ont participé aux ateliers proposés à la fois par l'équipe municipale et par les habitants eux-mêmes.

60 participants, dont une majorité d'habitants de toute génération, tous les agents municipaux et des élus « ont remonté les manches » pour nettoyer la place des Chanets et les abords du cimetière, entretenir le chemin de la Nouvelle, le jardin de l'espace polyvalent et la place de l'église, aider la bibliothécaire, préparer le repas .



Le terrain de pétanque de la rue des Cras a pu être terminé avec l'aide notable d'une équipe d'ados.

La porte principale de l'église et les rambardes extérieures de la sacristie ont repris des couleurs. Les rats visiteurs ne devraient plus pouvoir revenir, Rémi ayant œuvré pour boucher les trous.

Une dizaine de volontaires a suivi la formation de secourisme aux « gestes qui sauvent ».



Nous vous donnons rendez vous en 2023 pour une nouvelle journée pleine de rencontres , d'échanges et d'entraide !

La ludothèque fait étape à Dannemarie sur Crète

Chaque premier vendredi du mois, la ludothèque Ludodou pose ses valises à la salle de convivialité, place des Chanets. Vous pourrez y trouver des jeux symboliques, des jeux d'éveil, des jeux de construction, des jeux de société,

Vous pourrez **jouer sur place ou emprunter ces jeux** pour vous amuser à la maison.

Venez découvrir l'aventure Ludodou, il y a deux séances gratuites.

Les prochaines animations :

vendredi 3 février 2023 : motricité

Vendredi 3 mars 2023 : à la campagne

Vendredi 7 avril 2023 : visite chez le docteur





Le spectacle de l'été

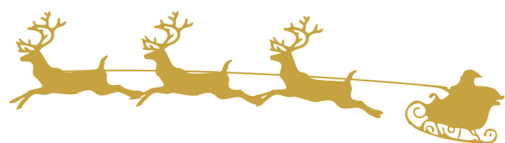
Proposé par l'équipe municipale, **le songe de Prométhée, spectacle de feu présenté par la compagnie La Salamandre**, a réuni plus de 1.000 spectateurs le 26 août 2022.

Le terrain de foot stabilisé a accueilli ce magnifique spectacle vivant, pour petits et grands, où le feu est l'élément majeur, évoquant tour à tour la passion, l'amour et le risque.

Les artistes, originaires pour la plupart de Besançon où la compagnie La Salamandre est née en 1990, sont des passionnés de musique et de danse. Ils pratiquent également les arts martiaux, l'acrobatie et la musique.

Cette soirée exceptionnelle a débuté par un spectacle des enfants sur le thème de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'est poursuivie avec un repas servi par des bénévoles du village avant de se terminer tard dans la nuit autour d'une sympathique buvette, installée sur le parvis du nouvel espace polyvalent.

Crédits photo : Oeil de Lynx Photographie



Le spectacle de Noël



« Cette année, Noël sera différent... le Père Noël va avoir une belle surprise ! La chorale de Noël va lui offrir en cadeau, une chanson ! Mais le Père Noël a disparu... Une lettre sur son bureau va nous entraîner dans la folle vadrouille de Noël ».



Le samedi 3 décembre 2022 les enfants de 3 à 11 ans étaient invités à assister au spectacle « **La folle vadrouille de Noël** » organisé par le CCAS.

70 enfants et 60 adultes ont pu profiter de l'animation et applaudir Franck ZINGARELLI et la compagnie Planète mômes.

Le Père Noël, très attendu par les petits spectateurs, est arrivé à la fin du spectacle pour saluer les enfants et distribuer des friandises. Un goûter est venu clore ce sympathique après-midi récréatif et fort en émotions.

Des colis pour les séniors

En janvier 2022, pour la deuxième année consécutive, les mesures sanitaires en vigueur n'ont pas permis de réunir les « séniors » du village pour le traditionnel repas de début d'année.

Le CCAS et le maire ont néanmoins souhaité apporter une attention particulière et proposer à nos « sages » un présent en remplacement de la journée festive. Début février, les bénévoles du CCAS se sont donc retrouvés en mairie avant de partir en distribution de paniers gourmands dans la commune. **77 paniers ont ainsi été remis à domicile.**

Quant aux bénéficiaires qui ont préféré renoncer au panier gourmand en échange d'un don à l'association entraide Saint-Vitoise, ils étaient au nombre de 29 et nous pouvons saluer leur geste solidaire en direction de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Vœux du maire 2023



Samedi 7 janvier 2023, à l'espace polyvalent, Sébastien Perrin, maire de Dannemarie sur Crête a présenté ses vœux, accompagné de l'ensemble des élus du conseil municipal et des membres du CCAS. Une "première" puisque les mesures sanitaires en 2021 et en 2022 n'avaient pas permis la tenue de ce moment convivial.

Plus d'une centaine de personnes a assisté à la cérémonie au cours de laquelle ont été abordés le bilan des mois écoulés et les grands projets à venir pour la commune et pour ses habitants.

Des élus du Grand Besançon et des partenaires ont honoré de leur présence la cérémonie à laquelle ont également participé des professionnels installés sur la commune, des représentants de la gendarmerie de Saint Vit ainsi que les présidents des associations et d'anciens élus municipaux.

Un nouveau véhicule communal

La commune vient de faire l'acquisition d'un véhicule 100% électrique.

L'achat de ce nouvel équipement, qui vient donc remplacer le Citroën Berlingo thermique acquis il y a 20 ans, est en cohérence avec la démarche environnementale entamée par la commune depuis le début du mandat.

Sur les courtes distances, il va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et améliorer la qualité de l'air sur notre commune, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement de la commune par une réduction des frais de déplacement.

Équipé intérieurement pour le transport de matériel technique, son usage sera également mutualisé car tous les agents de la commune, dans le cadre de déplacements professionnels, pourront utiliser ce nouveau véhicule.

Cet achat est éligible à la prime à la conversion de 5.000 € et au bonus écologique de 5.000 €



Depuis le 7 novembre 2022, la commune accueille chaque lundi Madame Séverine Voidey, conseillère aux décideurs locaux (CDL), pour une permanence dans le cadre de son action d'expertise et de conseil au service des élus locaux (maires, présidents d'EPCI) et de leur service.

Dans le cadre de sa mission, Mme Voidey gère un «portefeuille» de plusieurs communes, sur le secteur de Saint Vit. Sa présence hebdomadaire et régulière à Dannemarie sur Crête est un atout pour les élus et les secrétaires, qui peuvent ainsi solliciter en direct son expertise sur différents domaines, tels le conseil budgétaire et comptable, mais également le conseil en matière de dépenses et de recettes, le conseil financier et fiscal et le conseil économique et patrimonial.

Les prestations sont «sur mesure», adaptées au plus près des besoins de la commune, mais également du CCAS et du SIVOM. Le service est gratuit, garantissant une objectivité et une neutralité de la prestation.

Le ruisseau du Sobant

Le ruisseau de Sobant est un affluent du Doubs, sa longueur totale est de 4,5 km. Il s'écoule notamment entre le hameau de Bénusse (commune de Saint Vit) et la commune de Osselle-Routelle.

Cet été, ce cours d'eau a connu une importante pollution. Le maire a été alerté à la fois par un riverain du Sobant et par la fédération de pêche. Constatée par la police de l'eau et un représentant de la Direction Départementale des Territoires, la pollution a été confirmée par les prélèvements effectués par l'Office Français de la Biodiversité.

La station d'épuration de notre commune, gérée par GBM, est-elle responsable de cette pollution ?

Afin d'avoir plus d'informations, le maire de Dannemarie sur Crête a dans un premier temps alerté Grand Besançon Métropole, gestionnaire de la station d'épuration de notre commune. Dans un deuxième temps, une réunion à l'initiative de Sébastien Perrin, s'est tenue sur notre commune, en présence de représentants des services de GBM, des services de l'Etat et de la fédération de pêche (qui a effectué un ensemble de relevés sur site). Madame la maire d'Osselle-Routelle et son adjoint étaient également présents.

Les résultats ?

Les résultats de l'enquête menée par les services de l'Etat et par GBM ont révélé que la pollution était multifactorielle et ne serait pas une conséquence d'un dysfonctionnement de la station. Elle serait en lien avec des températures anormalement élevées cet été, une sécheresse importante dans la durée,

DÉVELOPPEMENT DURABLE



un déficit d'eau, des activités humaines (agricoles notamment). La station bien que vieillissante répond encore aux normes.

Et maintenant ?

Cependant, les services de l'État (DDT) ont proposé de revoir le classement de notre station afin que soit prise en compte la situation géologique karstique. Ce nouveau classement impliquerait des normes de rejets plus contraignantes, garantissant ainsi un rejet d'effluent plus respectueux du milieu naturel.

La commune a obtenu également que GBM mette en oeuvre le schéma directeur d'assainissement pour rendre le système de traitement des eaux usées plus efficace et qu'il puisse répondre aux futures normes.

En attendant, GBM s'est engagé à mettre en oeuvre des solutions immédiates qui permettront d'attendre la réalisation du plan d'investissement.

Le festival "2050, Look up", le futur a déjà commencé !

La commune, avec la participation des classes de CM1/CM2 et du lycée agricole, s'est associée au festival « 2050 Look up ! ». Le nom de ce festival fait référence au film *Don't look up*, qui évoque la manière dont l'humanité fait abstraction de la chute prochaine d'une grande comète qui va détruire entièrement la Terre malgré les alertes de la communauté scientifique.

Ce projet, tourné vers les changements climatiques, est développé par Daniel Gilbert (enseignant-chercheur en écologie à l'université de Franche-Comté). « 2050 Look up » en est à sa deuxième édition et a pour objectif de faire face à l'angoisse des jeunes concernant le futur environnemental, de leur donner des clés pour être acteur de la lutte contre le réchauffement climatique, aujourd'hui et demain, afin de mieux appréhender le présent et les changements futurs pour envisager l'avenir.

Plusieurs projets sont développés en cohérence avec l'âge des enfants, adolescents ou jeunes adultes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En fonction des objectifs des enseignants, les élèves de Dannemarie sur Crête pourront travailler sur les objets qui feront partie de notre quotidien en 2050. En effet, les ressources énergétiques seront limitées, le pétrole et donc le plastique seront rares : par quoi remplacer certains ustensiles ? Pourrait-on fabriquer certaines choses ? Comme le savon ? Des vêtements ?

L'idée est que, in fine, les classes créent une affiche, un film, une BD, un objet, une maquette, une machine... Cette création peut être artistique, farfelue ou ancrée dans la réalité mais appuyée sur le fait que la situation sera différente. **Leurs productions seront exposées lors du festival « 2050 Look up ! » le 30 avril à Arc et Senans et lors du festival du climat qui aura lieu les 12-13 mai à Pirey.**

L'équipe municipale s'engage pour soutenir les enseignants dans cette démarche et apporter un soutien logistique.

Quel avenir pour la friche Bricostoc ? Donnez-nous votre avis !

Vous savez maintenant que la commune a récemment fait l'acquisition de la friche industrielle située à l'entrée de la commune, précédemment occupée par l'enseigne Bricostoc. **Afin de connaître vos attentes sur le devenir de ce site** et partager avec l'équipe municipale vos besoins et attentes quant aux services qui pourraient venir s'installer, nous vous sollicitons. **Dans vos boîtes à lettres, vous avez trouvé un flyer**, réalisé en partenariat avec l'AUDAB (agence d'urbanisme Besançon Centre Franche Comté). Vous pouvez l'utiliser pour nous faire part de vos idées, de vos propositions, de ce que vous aimeriez trouver sur cet espace de plus de trois hectares et au contraire, ce que vous ne souhaiteriez pas voir. Et si vous envisagez de participer aux prochaines réunions publiques, vous pourrez également nous laisser vos coordonnées pour être prévenus en amont de ces réunions.

Le questionnaire est à retourner en mairie **avant le 28/02/2023**. Des questionnaires supplémentaires sont également disponibles en mairie.

Une première réunion publique est programmée le 7 février 2023 à 18h00 sur inscription en mairie (tel. 03 81 58 51 93 ou mairie@dannemariesurcrete.fr).

Un café-entreprises est également prévu, sur cette même thématique (sur invitation). (date restant encore à définir).

The flyer is titled "Projet de reconversion du site de l'ancien Bricostoc" and is from the "AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ". It explains that the commune of Dannemarie-sur-Crête wants to rehabilitate the site after 16 years of commercial activity. It asks for public input on the future of the site. A section titled "POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE" contains a short questionnaire with questions about age, proximity to the site, and frequency of visits. It also provides a space for an email address and a deadline of February 28, 2023.

Le parcours de citoyenneté comporte trois

étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement et l'appel de préparation à la défense, au cours desquelles interviennent successivement l'Education nationale, les mairies et la Défense.

2e étape du parcours de citoyenneté, le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) est obligatoire pour tous les jeunes Français et Françaises dans le 1er trimestre qui suit leur 16e anniversaire. Il permet d'être convoqué à la journée défense citoyenneté - JDC, dernière étape du parcours citoyen.

Comment faire ?

Le jeune doit faire la démarche lui-même. Il doit se rendre à la mairie avec sa carte nationale d'identité (ou passeport valide) et son livret de famille.



À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Attention, il n'est pas délivré de duplicata. Il est important de ne jamais donner l'original à l'administration. Cette attestation est demandée entre autres pour l'inscription à la conduite accompagnée.

Pourquoi se faire recenser le plus rapidement possible est il important ?

Le jeune ne peut pas être convoqué à la JDC tant qu'il n'a pas été recensé. L'attestation de participation à la JDC est obligatoire pour s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, concours de la fonction publique...) avant l'âge de 25 ans. Elle est aussi demandée pour les recrutements dans les armées, la gendarmerie, la police, les sapeurs pompiers volontaires et professionnels.

La participation à la JDC entraîne l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Après le recensement et la JDC, jusqu'à 25 ans, il est obligatoire d'informer le centre du service national et de la jeunesse, pour nous à Besançon, de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle.

Centre du service national et de la jeunesse de Besançon :

csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr

(recommandé compte-tenu des nombreux appels) ;

tél : 09 70 84 51 51 et www.majdc.fr

Cérémonie du 11 novembre

Beaucoup de monde encore cette année pour la cérémonie du 11 novembre.

Après les messages de l'UNC et du secrétaire d'État aux anciens combattants et le discours du maire, des élèves de CP, CM1 et CM2 ont lu des témoignages et des lettres avant de conclure par la Marseillaise chantée avec les choristes des voix de la crête.



Après l'appel des quatre morts pour la France entre 1914 et 1918, ont été cités le maréchal des logis chef QUÉLIN Adrien, du 4e régiment de chasseurs de Gap, tué à 29 ans le 12 octobre 2021 dans l'opération Barkhane au Mali et le brigadier MARTIN Alexandre, du 54e régiment d'artillerie de Hyères, tué à 24 ans le 22 janvier 2022, 58e victime de l'opération Barkhane au Mali.

L'équipe municipale vous donne rendez-vous le 11 novembre 2023 pour commémorer le 105e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

En vue de la préparation de cette cérémonie exceptionnelle, Delphine Dombret recherche toutes informations possibles ainsi que des photos sur les quatre soldats morts pour la France, ainsi que sur Joseph Dugourd, décédé des suites de ses blessures, sans la mention mort pour la France. Si des habitants souhaitent prêter des objets de famille et d'époque, merci de vous faire connaître au secrétariat de mairie.

Bon à savoir :

Le cortège funéraire des soldats tués en opération traverse le pont parisien Alexandre III devant des anonymes et des militaires venus leur rendre hommage, avant une cérémonie d'hommage à huis clos à l'Hôtel des Invalides

Où stationner dans la commune ?

Dans des précédents bulletins municipaux, nous avons consacré des articles sur les différentes façons de se déplacer au départ ou en direction de Dannemarie sur Crète, en transports en communs (train, bus) et à vélo. Pour autant, la voiture reste, pour bon nombre d'entre nous, le moyen le plus utilisé pour nous déplacer, en famille ou professionnellement. Il nous faut alors gérer un paramètre important, pour le bien vivre ensemble dans notre commune et pour la sécurité de tous : le stationnement.

Il n'est en effet pas rare de constater que des **automobilistes utilisent des espaces réservés aux piétons** pour stationner leur véhicule afin de ne pas avoir à parcourir une dizaine de mètres à pied, obligeant de fait les piétons, parfois en fauteuil et parfois accompagnés d'enfants en bas âge, à se mettre en danger pour contourner le véhicule. Ce comportement est passible d'une amende. La loi est précise pour ce type d'infraction : l'amende est de 35 € pour un stationnement abusif ou gênant, 135 € pour un stationnement très gênant (sur une place pour personne handicapée, sur un passage piéton, sur une piste cyclable, sur un trottoir, ...). De plus, le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière s'il n'est pas déplacé immédiatement.

La commune a depuis plusieurs années créé et rénové des espaces dédiés au stationnement. Aujourd'hui, ce sont 416 places réservées au stationnement qui sont proposées à Dannemarie sur Crète, soit 1 place de parking pour 3 habitants. Idéalement réparties sur le territoire de la commune, ces places offrent la possibilité de stationner en toute sécurité, en respectant les usagers les plus fragiles que sont les piétons et les cyclistes.

Alors pour bien vivre ensemble, protéger les plus vulnérables, faire preuve de civisme et éviter une amende, l'équipe municipale invite les habitants usagers de la route à utiliser les places de stationnement disponibles dans la commune.

Les différents espaces réservés au stationnement et leur capacité.



Les zones à 20 km/h

Une zone de rencontre est située au niveau de l'espace culturel, elle est signalée par ces deux panneaux :



Pourquoi une zone de rencontre devant l'espace polyvalent ?

Il s'agit de sécuriser les usagers de la salle municipale, les enfants du périscolaire, mais aussi de permettre le bon déroulement des différentes manifestations aux alentours de la salle au bénéfice de tous les habitants de la commune sans empêcher la circulation des riverains.

Une zone de rencontre, c'est quoi ?

Selon l'article 110-2 du code de la route, une zone de rencontre est une « Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h ».

En somme il s'agit d'un compromis entre une voie piétonne et une zone 30. Les piétons, tant qu'ils n'y stationnent pas, peuvent circuler sur la chaussée.

Attention...

Dans les zones à 30, les zones à 20 ainsi que sur les passages surélevés les piétons sont prioritaires même en cas d'absence de passage piétons !



Infos urbanisme

Les formulaires de demandes d'autorisations d'urbanisme – CERFA – ont évolué au 1er septembre 2022 et ont été modifiés avec suppression des DENCI (déclarations nécessaires au calcul des impositions).

Les CERFA entrés en vigueur au 1er septembre 2022 ont été publiés sur le site service public. Vous pouvez les retrouver directement ici : www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1986

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est dorénavant chargée de la liquidation de la taxe d'aménagement et la composante logement de la redevance d'archéologie préventive de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 01/09/2022.

Ainsi, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1er septembre 2022, une déclaration doit être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « biens immobiliers ».

VIE PRATIQUE

Un service de proximité

Grâce à l'expertise et la disponibilité de Martine Léotard, adjointe au maire, la commune propose un accompagnement personnalisé pour la plupart des démarches relevant de l'urbanisme.

C'est un service quasiment exclusif puisque la plupart des communes de GBM a fait le choix de transférer cet accompagnement à Besançon.

Rendez-vous par tel. 03 81 58 51 93 ou mail mairie@dannemariesurcrete.fr

Quelques chiffres concernant l'urbanisme en 2021 dans notre commune

- Déclarations préalables : 37
- Permis de construire : 7
- Permis de construire modificatif : 1
- Certificats d'urbanisme : 28
- Autorisation de travaux : 3

Les niveaux de priorité définis sont les suivants :

Niveau 1 (premiers jours) : traitement « prioritaire » des points suivants, surveillés et suivis en permanence par les équipes du Service Technique :

Zones artisanales Aux Sorbiers et les Grands Champs

Voiries : la rue du Chanet, rue du Cras, rue de la Potte, rue du Quétis, rue des Vieilles Perrières, rue de Damprichard, rue des Esserteux, rue du Pontôt, combe Nitaz.

Accès aux ERP communaux : principalement les « parvis » et accès tant des écoles que des bâtiments communaux (+ lycée Granvelle). Un cheminement dégagé et sécurisé doit être assuré en permanence.

Niveau 2 (deuxième jour) : cette seconde phase d'intervention doit permettre de rendre praticable une partie du réseau routier, en privilégiant les axes les plus fréquentés de la commune (axes structurants) et d'assurer la desserte / ramassage par les transports scolaires.

Niveau 3 (troisième jour) : les interventions prévues lors de cette phase consistent à dégager et maintenir «ouvertes» les voiries empruntées par les transports urbains desservant le territoire communal.

Ce calendrier doit être ajusté et adapté en fonction de l'importance de l'incident neigeux constaté, mais les interventions programmées et inscrites au niveau 1 sont impératives.

La mairie est prévenue par la Préfecture du Doubs par des alertes météo, entre autres, neige et verglas.

Pour rappel, le déneigement est l'affaire de tous.

Les voies ouvertes à la circulation publique par ordre de priorité sont à charge de la commune en fonction de ses moyens humains et matériels. Concernant les trottoirs et les accès aux habitations, même en l'absence d'arrêt municipal, il est d'usage de nettoyer devant son domicile pour prévenir tout risque de glissades et de chutes. Et si vous avez connaissance d'une personne qui rencontre des difficultés pour déneiger devant son domicile, le « coup de main », l'entraide et la solidarité permettent de sécuriser les accès et continuer à mettre en avant ces valeurs essentielles de solidarité qui nous ont souvent rassemblés.

Et si vous voulez en savoir plus concernant le verglas ...

Le verglas est la résultante de 2 phénomènes, présence d'eau et température négative, et peut se présenter sous plusieurs formes :

Plaqué de glace : il s'agit de la congélation de l'eau existante

Le givre : il résulte d'une combinaison de 2 réactions dues au refroidissement : la condensation de l'humidité atmosphérique qui donne le brouillard givrant, qui lui-même en tombant sur la chaussée donne le givre. En cas de verglas, il est recommandé d'effectuer un pré-salage (pré-curatif) mais il ne sera efficace que s'il est effectué au plus près de l'événement (1 à 2 heures maximum), ce qui évidemment n'est pas toujours facile à prévoir.

Et le sel...

Le sel a des effets néfastes sur l'environnement. En effet, il pollue des nappes phréatiques par infiltration, atteint les végétaux, peut provoquer des intoxications pour les animaux en cas d'absorption, dégrade très rapidement les revêtements des chaussées et trottoirs, favorise la création de nids de poule et une usure prématurée des carrosseries des véhicules. Épandre du sel sur une trop grande quantité de neige ou de glace provoque, en plus de la fonte, une baisse de température pouvant favoriser la reformation d'une couche de glace. Il faut donc en faire un usage raisonné.

Des bacs de dépôt de sel de déneigement sont installés rue du Cras, rue de la Potte, rue du Pontôt, combe Nitaz, rue des Fins...Ils seront approvisionnés en cas d'alerte. Le sel contenu ne devra servir exclusivement à l'intervention sur le domaine public. En aucun cas, le sel déposé ne devra servir des intérêts privés.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon **produit et assure l'approvisionnement en eau des communes adhérentes**. Son rôle est de délivrer « au robinet » du consommateur une eau de qualité, en quantité suffisante, avec une pression adaptée et en assurant la permanence du service 24h sur 24h.

Notre commune a rejoint le SIEVO en 1969, c'est l'une des dernières communes à avoir adhéré. Aujourd'hui, le Syndicat compte **57 communes** : 45 de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM), 13 de Grand Besançon Métropole (Audeux, Champagney, Champvans-les-Moulins, Chemaudin et Vaux, Dannemarie sur Crête, Franois, Mazerolles-le-Salin, Noiron, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Serre les Sapins), 7 communes du Jura et 2 communes de la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG).

Pour notre commune, le SIEVO gère uniquement la compétence Eaux, c'est-à-dire l'approvisionnement. Mais il peut également gérer, en plus de la compétence Eaux, les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration. C'est par exemple le cas pour les communes de la CCVM.

Le syndicat réalise également les diagnostics de branchement en assainissement collectif et les diagnostics de l'Assainissement Non Collectif (c'est le cas lorsque votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé "tout-à-l'égout").

Le Syndicat des Eaux est constitué de **27 personnes** qui sont réparties comme ci-dessous : Un directeur, une équipe administrative (comptabilité, facturation, RH, service clients,...), une équipe travaux (réparation de casses et de fuites d'eau 24h/24h et 7j/7j), un agent releveur qui gère les 67 communes (près de 15908 compteurs à relever 2 fois par an), une équipe de recherche de fuite (550 km de canalisations et 250 km de branchements et des analyses hebdomadaires de qualité d'eau soit environ 1000 analyses/an), un agent maîtrise d'œuvre qui gère les projets, les suivis de travaux, l'obtention des subventions sur l'eau potable, deux agents qui gèrent la télésurveillance des sites d'eau potable sur 10 stations de pompage eau potable et 23 réservoirs, un agent qui gère les réponses du guichet unique, une équipe assainissement qui gère 162 km de réseaux d'assainissement, 43 stations d'épuration et 29 postes de relevage ou refoulement pour 5985 abonnés et un agent d'entretien des locaux.



Contact : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - 3 rue du Val de l'Ognon - 25170 Courchapon - Tél. 03 81 58 26 26
Site internet : www.sievo.fr



Bon à savoir : le SIEVO publie des alertes et des infos sur PanneauPocket (coupures d'eau, programmation de travaux, ...). Pensez à vous abonner gratuitement pour être informés en temps réel.

Bibliothèque municipale : la rentrée

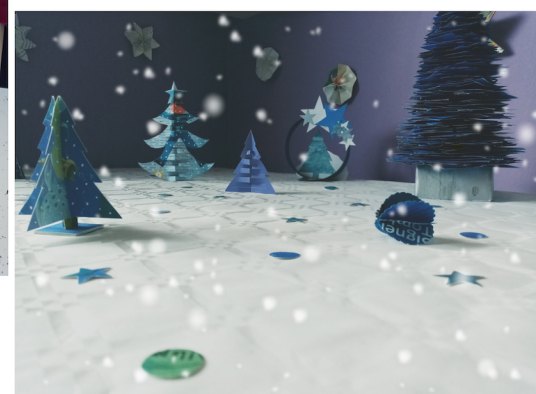
Après une petite pause estivale, les activités ont repris à la bibliothèque de Dannemarie sur Crète.

Pour les enfants, ce fut une reprise musicale, avec en septembre, une **initiation au BeatBox**. S'en est suivi un mois d'octobre placé sous le thème de **l'Égypte antique**. Le bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion était l'occasion parfaite pour proposer aux enfants de l'école et aux particuliers, différentes activités pour découvrir cet univers fascinant. En novembre, la détente et la relaxation se sont invitées à travers deux **séances de Yoga parents/enfants**, l'occasion de découvrir des petits exercices à reproduire à la maison. Enfin, c'est sans surprise que le mois de décembre est arrivé avec son lot de **contes de Noël**, pour petits et grands. Un musicien est même venu poser ses notes sur une des légendes qui circulent autour de Noël afin de proposer aux enfants une matinée tout en douceur.



Côté adultes, un **groupe de lecture**, composé de lectrices fidèles s'est réuni en automne afin d'échanger autour des nouveautés littéraires de la rentrée 2022. En décembre, un **atelier créatif** a permis aux participantes de créer une décoration de table pour les fêtes à partir d'ouvrages et de matériaux destinés à être jetés.

Cette rentrée 2022 a permis aux rendez-vous réguliers avec l'école et le centre de loisirs de reprendre. Ainsi, chaque semaine, des classes de l'école viennent participer à des séances sur différents thèmes et le centre de loisirs se rend une fois par mois à la bibliothèque pour un moment chaleureux autour de la lecture et des contes.



Atelier botanique de la bibliothèque

"L'atelier de botanique de la bibliothèque a bien redémarré, nous sommes de plus en plus nombreux et devons faire 2 groupes pour les observations à la loupe en salle", nous confie Marie-Jeanne Galliot, responsable de l'activité.



Lichen Lecanora sur tronc d'arbre



Le végétal fournira un logis et la nourriture à une ou plusieurs larves pendant tout l'hiver. Au printemps un adulte sortira. Ces galles sont très fréquentes sur les chênes, les églantiers et beaucoup d'autres espèces. Elles ont des formes et des couleurs très variées.

Lichen Xanthoria Parietina sur tronc d'arbre



Après de nombreuses sorties très ensoleillées en septembre et octobre, avec reconnaissances des arbres, et arbustes, de leurs feuillages et de leurs fruits, de quelques fleurs automnales retardataires, comme le lierre qui fleurit très tard, apprécié par les insectes, nous nous sommes lancés dans l'observation des lichens. Toujours présents et partout.

Ce sont des plantes pionnières colonisatrices constituées de l'association d'un champignon et d'une algue avec bénéfices réciproques (symbiose) qui leur permet une grande autonomie. Sans aller très loin, les troncs d'arbres, charmes, érables, tilleuls le long de la rue des Chanets, les tuiles recouvrant le mur du cimetière, les bords de trottoirs ... sont autant de lieux riches en merveilles. Pour mieux apprécier la beauté il faut souvent se munir de loupes et regarder de très près. **Et surtout ne les brossez pas. Les lichens ne sont pas des parasites !**

Après avoir appris à reconnaître les arbres en hiver, c'est à l'aide de récoltes au cours de différentes sorties, qu'on a pu observer les Galles. Ce sont de petites excroissances végétales, provoquées par la pique et en même temps la ponte d'un minuscule insecte ou d'un acarien.

Galles du chêne Neuroterus



On attend maintenant la fin janvier pour voir à nouveau s'épanouir la végétation.

L'année 2022 en images



Le concert proposé par l'école et l'Envolée



Le tronçonnage d'un arbre après un orage



La classique Grand Besançon



Concert des Voix de la Crête



Les travaux de la Combe Nitaz



La cérémonie du 11 novembre



Le spectacle de feu



Les défis de la boucle



Kamishibai à la bibliothèque

INFO PRATIQUES

Services publics, santé , sécurité

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN

DEPUIS UN PORTABLE 112

CENTRE ANTI-POISON

Nancy : 03 83 22 50 50

Strasbourg : 03 88 37 37 37

ANTENNE ENFANCE ADOS 03 81 25 81 19

MEDECIN DE GARDE 39 66

PHARMACIE DE GARDE 32 37

CENTRE MEDICO-SOCIAL 03 81 59 06 00

(Serre les Sapins)

GRAND BESANCON METROPOLE 03 81 87 88 89

PREFECTURE DU DOUBS 03 81 25 10 00

CONSEIL REGIONAL 03 81 61 61 61

DEPARTEMENT DU DOUBS 03 81 25 81 25

MAISON MEDICALE DANNEMARIE SUR CRETE

09 81 54 15 78 ou sur le site :

www.cabinetmedical-dannemariesurcrete.fr

KINESITHERAPEUTES DANNEMARIE SUR CRETE

Tél : 09 83 65 72 09

Horaires d'ouverture des déchetteries

Attention : les déchetteries sont fermées au public les jours fériés officiels.

SAINT-VIT

(fermée tous les 1ers mardis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts)

Du lundi au vendredi : 8h30–12h20 et 13h30–16h50

Samedi :

- horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 ou 29 février) : 8h30–12h20 et 13h30–16h50
- horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

BESANÇON TILLEROYES

(fermée tous les 3èmes jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts)

Du lundi au vendredi : 8h30–12h20 et 13h30–16h50

Samedi :

- horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 ou 29 février) : 8h30–12h20 et 13h30–16h50
- horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50
- Dimanche* (été et hiver) : 8h30 – 12h20

Mairie

Tel. 03 81 58 51 93

Mail : mairie@dannemariesurcrete.fr

HORAIRES (accueil au public) :

mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h30

mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

samedi de 09h00 à 12h00

Rencontrez le maire et les adjoints sur rendez-vous :

Sébastien PERRIN – Maire

François RAUSCHER – Adjoint

Finances – Information/Communication

Martine LEOTARD – Adjointe

Grands travaux

Cyril LINDEPERG – Adjoint

Solidarités – Vie locale – CCAS

Delphine DOMBRET – Adjointe

Vie associative et culture

Bibliothèque

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi jeudi et vendredi de 16h à 18h30.

Mercredi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

Samedi de 09h00 à 12h00.

Tel. 03 81 58 63 90

Mail : bibliotheque@dannemariesurcrete.fr

<https://bibliotheque-dannemariesurcrete.fr>

Vie Pratique

ÉCOLE 03 81 58 61 59

ACCUEIL DE LOISIRS 03 81 58 65 09

SNCF 36 35

GINKO (Bus et Ter) 08 25 00 22 44

Restons connectés



<https://www.facebook.com/mairiedannemariesurcrete>



[dannemarie25410](https://twitter.com/dannemarie25410)



application PanneauPocket

Directeur de la publication : Sébastien PERRIN

Responsable de la communication : François RAUSCHER

Comité de rédaction : Delphine DOMBRET, Estelle ECARNOT, Adeline ALVES-COUTINHO, Benoit COELO, Grégory PAUL.

Contributeurs : Martine LEOTARD, Jean-Luc BARBIER, Cyril LINDEPERG, Mathilde COURTOIS, Romain BAU, Hélène BARBIER.

Courriel : mairie@dannemariesurcrete.fr

Commune de Dannemarie sur Crête / Commission Info-Com.

Édité à 700 exemplaires.

Date de parution : janvier 2023